

La vocation agricole du site

Sur les 24ha du terrain convoité par Décathlon, environ 20ha sont actuellement cultivés, même si une grande partie (17ha) est en zone constructible. Or, aussi bien les propriétaires (une indivision familiale qui souhaite vendre) que les défenseurs du projet (dont la mairie de Saint-Clément-de-Rivière) avancent l'argument que cette terre n'aurait qu'une faible valeur agricole. Étonnant, compte tenu du fait que cette terre est cultivée depuis les temps lointains, et forme un domaine cohérent avec ses bâtiments agricoles, le magnifique Mas des Fontanelles. Cette grande valeur agricole est confirmée par une étude pédologique [7] que le collectif a fait réaliser par un ingénieur agronome de l'INRA, expert pédologue, qui conclut :

« Nous avons là [...] des sols de qualité qui [...] peuvent porter toutes les cultures traditionnelles (annuelles ou pérennes) ou maraîchères. Si l'on fait référence aux autres sols méditerranéens, ceux-ci peuvent supporter la comparaison haut la main, notamment dans la réserve en eau (RU) élevée à très élevée, provenant d'une grande profondeur, mais aussi et surtout d'une texture riche en argile qui est gage de rétention hydrique et de réserves fertilisantes. »

En nous appuyant notamment sur cette étude, nous avons élaboré un projet agricole pour ce domaine [8], sachant par ailleurs que de nombreux jeunes agriculteurs sont en peine de trouver des terres pour exercer leurs activités.

La préservation de terres agricoles fertiles situées, comme celle-ci, en zone péri-urbaine, est un sujet de préoccupation qui amène de nombreuses collectivités à mettre en œuvre des mesures de protection et de valorisation de celles-ci. La Métropole de Montpellier, voisine de ce terrain développe elle-même un ambitieux programme allant dans ce sens [9].

Le rôle des terres agricoles dans la lutte contre le réchauffement climatique est aussi un élément important, désormais reconnu.

Mais la commune de Saint-Clément-de-Rivière et la communauté de communes semblent, jusqu'à présent, insensibles à cette évolution et s'accrochent à des solutions d'un autre âge, un modèle de développement commercial totalement dépassé et qui a montré les ravages qu'il peut causer, au niveau de la disparition de ces précieuses terres, mais aussi de l'aménagement du territoire. Le bétonnage des terres est irréversible ! Si cette richesse venait à être détruite par l'installation de cette zone commerciale, tous ceux qui l'auraient favorisé – à quelque titre que ce soit – porteront la très lourde responsabilité de ce gâchis irrémédiable, notamment vis-à-vis des générations futures.

De plus, le caractère constructible de ces terrains les rend inaccessibles à l'achat par des agriculteurs ou des organismes agricoles, car leur prix est totalement disproportionné si on le compare à des terres inconstructibles, alors même qu'ils sont de même nature!

C'est pourquoi nous demanderons le reclassement de ces terrains en zone agricole dans le PLU qui est en cours d'élaboration par la commune de Saint-Clément-de-Rivière. Nous pensons en effet que c'est la seule solution pour pérenniser le caractère agricole de la zone et bloquer d'éventuels projets immobiliers. La majorité municipale de Saint-Clément-de-Rivière ne cherche-t-elle pas à effaroucher ses administrés : *« Les champs de Tournesols en fleur des terres agricoles situées à l'entrée de Saint-Clément, aussi majestueux soient-ils, ne contiendront pas longtemps l'avancée planifiée des aménageurs du béton désireux de satisfaire des intérêts bien éloignés de ceux des clémentois. (Bulletin municipal, janvier 2015)[10] ?* Prenons les aux mots : ils ont le pouvoir de reclasser ces terres qu'ils affirment vouloir protéger des appétits des bétonneurs. **Qu'ils fassent preuve d'un peu de courage et de cohérence entre leurs paroles et leurs actes.**